DLP 12-4-78424333

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ - COTE-D'OR - SAONE-&-LOIRE - YONNE - NIÈVRE - JURA - DOUBS - HAUTE-SAONE - TERRITOIRE DE BELFORT

ABONNEMENT ANNUEL : 60 F.

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Z.I. NORD - B.P. 194 - 21206 BEAUNE CEDEX - Tél. (80) 22.19.38

Régisseur de recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture - C. C. P. DIJON 3405.12 K

Bulletin n° 123 - 11 Avril 1978

PROTECTION DES ABEILLES

En application de la réglementation en vigueur, sont présumés dangereux pour les abeilles tous les insecticides, à l'exception de ceux qui portent sur leurs emballages la mention "non dangereux pour les abeilles" dont a été assortie leur autorisation de vente.

Les traitements réalisés au moyen de produits présumés dangereux pour les abeilles sont interdits, quel que soit l'appareil applicateur utilisé :

1 - Sur les arbres fruitiers ainsi que sur toutes cultures visitées par les abeilles pendant la floraison.

2 - Sur les arbres forestiers ou d'alignement pendant la période de production du miellat consécutif aux attaques de pucerons.

3 - Sur les cultures de céréales, pendant la période de production du miellat consécutif aux attaques de pucerons, entre l'épiaison et la récolte.

Lorsque des plantes mellifères en fleurs se trouvent sous les arbres ou au milieu de cultures destinées à être traitées au moyen de ces produits elles doivent être fauchées ou arrachées avant le traitement.

Les produits phytosanitaires indiqués ci-dessous (matières actives) sont considérés comme non dangereux pour les abeilles.

Ils pourront être utilisés pendant la floraison mais il est recommandé de les employer en dehors des périodes de butinage intense pour éviter tout risque d'accident :
- amitraz - bromophos - bromopropylate - chinométhionate - cyhexatin - dialiphos - dicofol - diéthion - endosulfan - phosalone - pirimicarbe - pyréthrines synergisées - roténone - tétradifon - tétrasul - toxaphène et polychlorocamphane.

V I G N E

EXCORIOSE - ACARIOSE : Le bulletin n° 119 du 15 mars a particulièrement mis l'accent sur l'excoriose, maladie qui apparaît en extension assez sensible autour de POUILLY-sur-LOIRE, en COTE D'OR, SAONE-et-LOIRE, etc... ainsi que sur l'acariose en nette recrudescence depuis quelques années. Nous rappelons que les applications d'hiver qui constituent les traitements de base à l'égard de ces ennemis de la vigne sont applicables jusqu'au stade bourgeon gonflé , avec sa protection cotonneuse brunâtre (B) mais pas au stade pointe verte (C).

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER : La végétation s'est sensiblement développée depuis le traitement conseillé au débourrement et les projections de germes consécutives aux pluies peuvent être importantes ; en conséquence il est conseillé un renouvellement général des applications en choisissant un fongicide de synthèse présentant des actions secondaires intéressantes : captane, folpel, mancozèbe, etc...

P.151

Au cas où les risques de contaminations semblent graves par suite de pluies répétées et prolongées, l'emploi de certains fongicides permet une atténuation sensible des dommages si l'application est faite pendant les deux à trois jours qui suivent la contamination, ces produits ayant une action en profondeur :

doguadine, bénomyl, carbendazime, méthyl-thiophanate.

Enfin il convient de renouveler les applications sans attendre de nouvel avis en cas de précipitation survenant sur une couverture encore humide ou en cas de chute de pluie totalisant environ 25 mm, tombée en une ou plusieurs fois.

OIDIUM DU POMMIER : Ajouter un anti-oïdium à la bouillie prévue contre la tavelure.

Surveiller pucerons et chenilles défoliatrices.

CÉRÉALES

LES MALADIES DU PIED

Maladie / Organe	PIETIN ECHAUDAGE	PIETIN VERSE	FUSARIOSE	RHIZOCTONE
RACINES	- desséchées, nécrosées noires et brillantes	- saines	- pourriture "brun clair", en partie détruites	- en partie détruites
BASE DE LA TIGE	Base de la tige noire brillante. En fin de végétation. Présence de Périthèces noirs.	Taches ocellées Stromas	Brune avec stries foncées.	Taches jaunes bordées de brun. Aspect festonnées.

PIETIN VERSE : Actuellement le piétin verse est la seule maladie des céréales qui mérite une attention particulière.

On remarque des taches sur les gaines dans de nombreuses parcelles et les céréaliculteurs sont invités à surveiller attentivement leurs cultures notamment celles qui font suite à plusieurs pailles, semées précocement et à forte densité de végétation. Un comptage précis doit porter sur au moins 50 talles prélevées dans une dizaine de points répartis dans la pièce, deux à trois pieds étant arrachés à chaque fois.

Nous rappelons que si l'on observe au moins 30% des talles infestées, une application de bénomyl (Benlate) ou de carbendazime (Bavistine, Derosal, Sandomil) peut être recommandée.

Ces fongicides ont une action sur la Rhynchosporiose.

TORDEUSES DES CEREALES : La migration des jeunes chenilles de Cnephasia est surveillée à l'aide de pièges mis en place dans la région infestée de TIL CHATEL (21). Les premiers déplacements et les premières mines ont été observés dans les cultures en bordure immédiate des bosquets refuges.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription phytosanitaire
"Bourgogne et Franche-Comté"
G. VARLET

Inscription à la Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse n° 527 AD.